



Commune de Bouvesse-Quirieu
Département de l'Isère

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*Le Maire ouvre la séance, fait lecture du compte-rendu de la réunion ordinaire du Conseil Municipal du 27 Mars 2019 et demande aux conseillers si des observations sont à formuler sur celui-ci.
En l'absence d'observation, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.*

L'an deux mil dix-neuf et le deux mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude CHAMPIER, Maire.

Présents : Mmes BERNOLIN Marie-Yvonne, BLAEVOET Myriam, CEBENKA Odile, FOURNIE Sylvie, RHONE Karine, Angélique SIMON ; MM. CHAMPIER Jean-Claude, GONZALEZ Frédéric, MAYOT Stéphane, MERLE Thierry, TEILLON Romain, GARÇON Joël.

Excusés : MM. BERTRAND Jean-Charles, HAUSBERG Guy-----

Absents: Mme YIM THOEK Davy-----

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne a été élue secrétaire de séance.

N° 24-2019

OBJET : Décision modificative n°1 – budget 2019 – M49

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le crédit prévu à un certain chapitre du budget M49 de l'exercice 2018 étant insuffisant ; il est nécessaire d'effectuer les virements de crédits supplémentaires réalisables par la voie de la décision budgétaire modificative suivante :

Objet des dépenses	Diminution sur Crédits déjà alloués		Augmentation des Crédits	
	Chapitre Article Opération	Somme	Chapitre Article Opération	Somme
<i>Dépenses fonctionnement Chapitre 67 – article 6718 Charges exceptionnelles sur opérations de gestion</i>			67-6718	+3 000.00 €
<i>Dépenses fonctionnement Chapitre 011- article 617 Etudes et recherches</i>	011-617	- 3 000.00 €		

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

AUTORISE les virements de crédits qui lui sont proposés par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

N° 25-2019

OBJET : Délibération portant sur la durée des amortissements des subventions et immobilisations – budget M49

Dans le cadre d'une procédure de régularisation et pour la bonne exécution budgétaire le Conseil Municipal doit se prononcer sur la durée des amortissements des subventions et immobilisations en application de l'instruction budgétaire et comptable M4.

A cet effet, M. le maire propose de reconduire les durées qui avaient été décidées ultérieurement à savoir :

	Assainissement	Eau
Subventions	50 ans	30 ans
Immobilisations	50 ans	30 ans
Compte 218 matériel terminal radio		5 ans
Compte 2156 compteurs et cybles		30 ans

L'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des présents :

DECIDE de reconduire les durées proposées par M. le Maire, et demande à ce que la présente délibération soit transmise à Monsieur le Trésorier de MORESTEL/MONTALIEU-VERCIEU pour exécution.

N° 26-2019

OBJET : Approbation du rapport n°1 de la CLECT du 15.04.2019

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil municipal que par courrier en date du 2 mai 2019, Monsieur le Président de la communauté de communes des Balcons du Dauphiné lui a transmis le rapport établi par la CLECT en date du 15 avril 2019.

Conformément aux dispositions de l'article 1609 nonies C du Code Général des Impôts et compte tenu du régime fiscal de la fiscalité professionnelle unique (FPU) de la Communauté de communes, celle-ci verse aux communes membres une attribution de compensation visant à garantir la neutralité budgétaire de l'application du régime de la FPU.

Le montant des charges transférées au titre :

- du transfert des EAJE des communes des Avenières Veyrins-Thuellin, Creys-Mépieu, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu à la communauté de communes,
- du transfert des RAM des Avenières Veyrins-Thuellin, Morestel et du SIVU de Montalieu-Vercieu à la communauté de communes
- du transfert des ALSH des communes de Corbelin, Creys-Mépieu, du SIVU de Montalieu-Vercieu et de Vézeronce-Curtin à la communauté de communes,
- de la restitution de l'ALSH Enfance à la commune de Tignieu-Jameyzieu,

- de la restitution de l'espace d'exposition à la commune de Brangues,
- et de la restitution du produit de la taxe de séjour aux communes qui avaient instauré cette taxe à l'échelle communale avant la communauté de communes et qui ne se sont pas opposées à l'instauration de la taxe communautaire.

Figure dans le rapport n° 1 de la CLECT du 15 avril 2019 joint en annexe à la présente délibération.

Ces sommes viendront en diminution et ou en augmentation de l'attribution de compensation, soit versée chaque année par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné aux communes, soit perçue chaque année par la Communauté de communes des Balcons du Dauphiné auprès des communes.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir adopter les termes de la délibération suivante :

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- **D'APPROUVER** le rapport n° 1 de la CLECT du 15 avril 2019
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

N° 27-2019

OBJET : Approbation du rapport n°2 de la CLECT du 15.04.2019 – révision dite libre de l'attribution de compensation pour restitution de la compétence Jeunesse

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 15 avril dernier ont approuvé le rapport joint (rapport n° 2) à la présente délibération qui porte notamment sur la restitution aux communes, des crédits dédiés à la compétence jeunesse avec les montants revenant aux communes comme indiqué ci-dessous.

communes	montant
MONTCARRA	2 891,61
SAINT-CHEF	20 443,89
SAINT-HILAIRE DE BRENS	3 411,88
SAINT-MARCEL-BEL-ACCUEIL	7 634,28
SALAGNON	7 442,60
TREPT	11 369,28
VENERIEU	4 178,59
VIGNIEU	6 183,00
total	63 555,13

communes	montant
ARANDON PASSINS	6 661,00
BOUVESSE QUIRIEU	14 102,00
BRANGUES	3 078,00
CHARETTE	5 223,00
CORBELIN	13 916,00
COURTENAY 50% CS Mor et 50% MJC	4 390,00
CREYS-MEPIEU (2/3 CS Mores et 1/3 MJC)	5 959,00
LE BOUCHAGE	1 863,00
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	50 965,00
MONTALIEU-VERCIEU	25 054,00
MORESTEL	40 772,00
PARMILIEU	1 882,00
PORCIEU-AMBLAGNIEU	9 436,00
SAINT-SORLIN DE MORESTEL (1/3 CS les Av et 2/3 CS Mor)	1 801,00
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	5 604,00
SERMERIEU	8 106,00
VASSELIN	1 396,00
VEZERONCE-CURTIN	15 151,00
total	215 359,00

communes	montant
ANNOISIN CHATELANS	371,81
CHAMAGNIEU	873,26
CHOZEAU	577,53
CREMIEU	1 807,06
DIZIMIEU	454,31
FRONTONAS	1 116,49
HIERES-SUR-AMBY	679,32
LA BALME LES GROTTES	548,07
LEYRIEU	439,31
MORAS	275,37
OPTEVOZ	451,63
PANOSSAS	380,91
SAINT BAUDILLE DE LA TOUR	437,70
SAINT-ROMAIN DE JALIONAS	1 753,49
SICCIEU SAINT JULIEN DE CARIZIEU	331,09
SOLEYMIEU	426,45
TIGNIEU JAMEYZIEU	12 663,38
VERNAS	140,36
VERTRIEU	365,38
VEYSSILIEU	176,80
VILLEMOIRIEU	1 057,02
total	25 326,75

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 30 avril dernier.

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT du 15 avril 2019 concernant la restitution de la compétence jeunesse aux communes telle qu'elle figure dans le rapport joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

N° 28-2019

OBJET : Approbation du rapport n°2 de la CLECT du 15.04.2019 – révision dite libre de l'attribution de compensation pour transformation de la dotation de solidarité aux communes du Pays des Couleurs

En plus de la révision de l'attribution de compensation dite de droit commun, les dispositions de l'article 1609 nonies, C, V, 1 bis du Code Général des Impôts prévoient les modalités de révision libre des attributions de compensation liée ou non à un transfert de compétence.

Cette révision ne peut s'opérer que par délibérations concordantes du Conseil communautaire, statuant à la majorité des deux tiers, et des conseils municipaux des communes membres intéressées en tenant compte du rapport de la CLECT.

Il est précisé à cet effet, que les membres de la CLECT, réunis en séance le 15 avril dernier ont approuvé le rapport joint (rapport n° 2) à la présente délibération qui porte notamment sur la transformation des crédits relevant de la dotation de solidarité n° 1 créée au sein du Pays des Couleurs en 2005 en attribution de compensation.

communes	montant 2018
ARANDON PASSINS	18 089,07
BOUVESSE QUIRIEU	17 548,41
BRANGUES	7 367,29
CHARETTE	8 147,01
CORBELIN	0,00
COURTENAY	11 686,52
CREYS-MEPIEU	11 622,21
LE BOUCHAGE	6 868,83
LES AVENIERES VEYRINS-THUELLIN	57 664,54
MONTALIEU-VERCIEU	38 523,84
MORESTEL	49 700,39
PARMILIEU	0,00
PORCIEU-AMBLAGNIEU	15 989,10
SAINT-SORLIN DE MORESTEL	6 376,45
SAINT-VICTOR DE MORESTEL	11 416,05
SERMERIEU	15 840,83
VASSELIN	5 471,15
VEZERONCE-CURTIN	22 588,35
total	304 900,04

En outre, le Conseil communautaire a également approuvé le rapport n° 2 de la CLECT lors de sa séance du 30 avril dernier.

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide :

- **D'APPROUVER** le rapport de la CLECT du 15 avril 2019 concernant la transformation des crédits relevant de la dotation de solidarité n° 1 du Pays des Couleurs en attribution de compensation selon les modalités qui figurent dans le rapport joint à la présente délibération,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à la présente délibération.

N° 29-2019

OBJET : Réduction de la zone d'observation de l'Espace Naturel Sensible SL 229 : site de Quirieu et zones humides du Dauphin.

Monsieur le Maire rappelle la délibération du 12/09/2017 adressée au Département de l'Isère pour l'inscription du site au réseau E.N.S et la signature de la convention d'intégration du site en date du 31/01/2018.

Monsieur le Maire présente la nécessité de réduire le périmètre de la zone d'observation afin d'éviter les problématiques liées à l'ancienne carrière située à l'Ouest du lac du Dauphin.

L'exposé de M. le Maire entendu, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents décide de :

- **SOLLICITER** le Département de l'Isère afin de retirer la parcelle AH 193 de la zone d'observation de l'ENS.
- **AUTORISER** M. le Maire à signer l'avenant à la convention de labellisation correspondant à la modification du zonage.

QUESTIONS DIVERSES :

- Invitation « Chèvre Verte » pour les portes ouvertes le week-end du 4 et 5 Mai. Verre de l'amitié le Samedi 4 Mai à 17H.
- Demande de subvention du Foyer Socio Educatif du collège de Briord.
- Compte-rendu SICTOM par M. Frédéric GONZALEZ – Débat sur la demande du SICTOM pour 1 passage tous les 15 jours (Modification sur la base du volontariat des communes pour le moment)
- Courrier du Tribunal de Bourgoin-Jallieu concernant l'audience pour la réalisation de tags à la Salle polyvalente.
- Réclamation d'administrés concernant la vitesse excessive « Rue de l'Epinier ». Un RDV est fixé le Mercredi 15 Mai à 17H30.
- Demande de RDV du club de foot concernant l'avenir du club. RDV fixé le Mardi 7 Mai à 17H30.
- Nécessité d'une réflexion sur l'autorisation de la pêche (ou non) à l'Etang de Gaby COTTE. Comment gérer le site ? Un groupe de travail est constitué comprenant : Joël GARCON / Stéphane MAYOT / Jean-Claude CHAMPIER / Myriam BLAEVOET.

- Réunion publique CNR ce soir à Montalieu- Vercieu.
- Compte Rendu de M. le Maire concernant la reprise de la compétence Eau / Assainissement par la CCBD. Recrutement du directeur pour l'été 2019.
- Cérémonie du 8 Mai à 11H30 – RDV à 11H15
- Demande de subvention exceptionnelle par le club de boules – Cette demande sera étudiée en Juin lors du vote annuel des subventions.
- Prochain Conseil Municipal le Mardi 4 Juin.

En Mairie de Bouvesse-Quirieu,
Le 2 Mai 2019.

**Le Maire,
Jean-Claude CHAMPIER**

Tableau des signatures, ci-dessous :

Mme BERNOLIN Marie-Yvonne	Mme BLAEVOËT Myriam	Mme FOURNIÉ Sylvie
Mme CEBENKA Odile	Mme RHONE Karine	Mme SIMON Angélique
Mme YIM-THOEK Davy	M. HAUSBERG Guy	M. MAYOT Stéphane
M. TEILLON Romain	M. GARÇON Joël	M. BERTRAND Jean-Charles
M. MERLE Thierry	M. GONZALEZ Frédéric	M. Jean-Claude CHAMPIER